L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 JUILLET 1879. 52me Année

DUFOUR & LEREY,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 JUILLET 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Pintido J. Spear, au coin des rues Magazine et Jackson,—le contenu du Upper City Hotel.

Encore le Bureau de Santé.

Le président du bureau de santé a eu hier une entrevue avec le maire au sujet de la fameuse ordonnance présentée par ce bureau et dont les dispositions draconiennes ont été rejetées par le conseil. Le chef du bureau, dit de santé, insiste pour obtenir le droit d'isoler par un cordon sanitaire d'officiers de police, toute maison où existera un cas de maladie dite infectieuse: petite vérole, fièvre jaune ou autre. Il prétend que c'est le seul moyen d'empêcher la propagation de ces maladies. Le maire Patton a répondu avec raison que la municipalité n'avait pas un pouvoir dictatorial qui lui permît, au mépris de la Constitution et des lois, d'emprisonner dans leurs maisons des citoyens et de leur interdire toute communication avec le dehors, et il a refusé d'obtempérer aux instances de son interlocuteur.

L'idée de claquemurer les gens dans leurs maisons sous prétexte d'y enfermer avec eux des germes invisibles, est tellement étrange qu'on se demande comment elle a pu naître dans le cerveau d'hommes intelligents.

Il y a évidemment là un cas de monomanie qui mérite d'être étudié et que nous signalons à l'attention des médecins. La science a fait bien des victimes, mais à ceux qui ont perdu la vie par dévouement au progrès, il faudra ajouter les monomanes de l'idée scientifique qui perdent le jugement, pour avoir méconnu les sages préceptes si bien exposés par Claude Bernard du doute dans l'expérimentation des théories.

Si le président de Bureau de santé et ses collègues se contentaient de faire des recherches pour prouver que la fièvre jaune est due à un germe et afin de savoir comment ce germe se développe et se propage, nous attendrions le résultat de leurs recherches sans la moindre idée de les plaisanter. Mais nous trouvons par trop fort qu'avant d'avoir rien établi et rien prouvé, ils élèvent la prétention, sur une simple hypothèse, non seulement de supprimer notre commerce, ce qui est déjà fait, mais encore de traiter des hommes libres en esclaves en les soumettant aux mesures les plus arbitraires et les plus dictatoriales.

La proposition d'entourer les maisons où existerait un cas de maladie, est, d'ailleurs, tellement impraticable, qu'elle est risible. C'est un retour à la barbarie du moyen-âge qu'on propose tout simplement. On prétend que cela se fait dans toutes les grandes villes; nous voudrions bien qu'on nous citât une seule ville où la règle soit appliquée. Nous avons vu bien des cas de petite vérole à Paris et nous n'avons jamais vu personne s'inquiéter du voisinage des malades; le drapeau jaune est totalement inconnu dans cette capitale. L'autorité y prend des précautions, mais ces précautions raisonnables qui ne portent atteinte à la liberté de personne.

La Convention n'a rien voulu faire pour nous délivrer de la tyrannie du bureau de santé et il fe s'est trouvé personne pour mettre à l'épreuve devant les cours l'autorité fort contestable de ce corps qui entrave et supprime notre commerce avec l'étranger. Mais, aux prochaines élections à la législature, les candidats ne devront être acceptés par le peuple qu'avec l'engagement formel d'exiger le rappel des lois sur la quarantaine et le bureau de santé.

Cette grande ville ne peut pas rester indéfiniment à la merci d'un bureau, atteint d'une véritable manie, causée par des hypothèses scientifiques condamnées par la majorité des médecins.

Nous nous proposons d'entreprendre, quand le moment sera venu, une croisade pour la démolition du bureau de santé et du quarantaine géographique et absolue. En attendant, nous engageons l'administration municipale à persister dans son refus de voter une ordonnance qui soulèverait l'indignation générale et qui ne pourrait être appliquée sans rencontrer la plus énergique résistance.

AUX VOYAGEURS POUR L'EUROPE.—Les voyageurs pour l'Europe pourront obtenir sur les steamers de la compagnie générale transatlantique, un passage de première classe à $80, avec cabines à l'arrière du salon. Voir l'annonce.

Je suis fatigué de la nourriture que je prends ....l'assaient les Shadines.

SIX MILLIONS.

Le *Figaro* publie les informations suivantes qui donnent une idée de la valeur considérable que représentent certains journaux de Paris à grand tirage :

Le journal la *France*, la *Semaine financière* et en définitive, ses dépendances et ses accessoires ont été vendus à M. le baron de Soubeyran pour la somme ronde et suffisamment respectable de six millions. Si le contrat n'est pas signé, c'est tout comme, les parcles d'honneur sont données.

Il y a plus. Il ne suffit pas à M. le baron de Soubeyran de devenir propriétaire de la *France* et de la *Semaine financière*; il veut avoir pied dans le *Petit Journal*. Cela se comprend à merveille. Le *Petit Journal* est une puissance. Ce qui ne ressemble, d'ailleurs, à rien.

On sait que l'exploitation du *Petit Journal* mise en régie, est représentée par une Société civile divisée en six parts ainsi réparties;

Une à M. de Girardin, directeur de la *France*;

Une à M. Genty, ancien propriétaire de la *France*;

Une à M. Bérardi, propriétaire de l'*Indépendance Belge*;

Une à M. Marinoni, le célèbre tour des machines qui portent son nom

Une à M. Gibiat, directeur des journaux réunis, le *Constitutionnel* et le *Pays*;

Une à la *Semaine financière*.

La Société civile ainsi divisée est chargée de pourvoir à toutes les dépenses du *Petit journal* et à encaisser toutes ses recettes.

Comptes faits, 25 0/0 des bénéfices appartiennent à la Société civile, et 75 0/0 aux actionnaires.

Le dernier exercice a fourni à la Société civile un bénéfice de 360,000 francs, soit: 60,000 francs à chaque part.

M. de Soubeyran a acheté la moitié des parts de la Société civile pour 720,000 francs, soit: 2,400,000 francs chacune. Les trois parts ainsi acquises sont celles de la *Semaine financière*, de M. Bérardi et de M. Gibiat.

MAIS JAUME.—M. John H. Hanna, No 88 rue des Magazine, annonce qu'il a à vendre 500 tonnes de maïs par jeune et strictement de choix. Ce maïs a été expressément chargé et arrangé pour l'exportation en sacs de trois boisseaux et demi. On le délivrera en un moment et il est tout prêt à être mis immédiatement à bord d'un navire. On sait que le maïs jaune est particulièrement estimé par les bœufs dont il aime le goût et qui il rémunit beaucoup mieux que le maïs blanc. C'est là une bonne occasion de bénéfice pour un capitaine de brick ou de bateau.

Il faut le voir pour croire les Indiens.

La mort du prince impérial et la presse parisienne.

L'*Ordre* et le *Pays* ont paru encadrés de noir. La *Patrie* avait arboré un signe funèbre de deuil contournant la première colonne. Voici, par catégorie d'opinions, le résumé des appréciations des journaux de toute nuance.

Dans le *Pays*, M. Paul de Cassagnac, après avoir entonné une élégie, conclut ainsi :

Nous ne nous contons ni la fausse morale de nous plaindre, ni la possibilité matérielle de pleurer.

C'est l'anéantissement qui annule et qui anéantit.

Jeunesse, courage, intelligence, avenir, tout cela serait couché là-bas, dans les jungles, au milieu des ricanements de quelques sauvages!

Non! cela ne peut pas être!

Et cela est.

Pauvre jeune prince que j'aimais, que je servais avec tout le dévouement de mon âme, en qui j'avais mis le salut de ma patrie, l'orgueil de mes convictions, il n'est plus!—Il est allé retrouver son frère dans l'infortune, le roi de Rome, nous laissant désespérés et éperdus, comme restèrent désespérés et éperdus les soldats de la vieille garde, quand ils apprirent que le fils de leur empereur avait succombé!

L'empire est-il mort avec le prince impérial?

Non.

Les journaux à tendances bonapartistes, la *Patrie* :

Quand le duc de Reichstadt, le roi de Rome, mourut à Schœnbrunn, en 1832, le premier cri fut: tout est fini! la cause que symbolisait le fils du premier empereur n'est plus désormais, disait-on, qu'un phénomène historique. Après 1848, on reconnut que l'on s'était trompé; le nom de Napoléon était resté pour le pays la représentation toujours la plus forte de l'ordre allié aux principes de la société moderne.

A cet égard, la situation offre aujourd'hui de grandes similitudes avec celle de 1832. Le prince impérial était une des ressources éventuelles de la conservation sociale; cette cause conservatrice lui survit, et si elle parvenait à un danger suprême, elle retrouverait, comme en 1848, des ressources imprévues.

Voici comment s'exprime Henri de Pène dans *Paris-Journal* :

Le père est mort en exil, le fils vient de tomber frappé de dix-sept coups de sagaie, la mère pleure son fils à côté de la tombe de son mari. A moins d'être plus sauvage que les Zoulous, qui ne pleureraient avec elle?

Disons-le à l'honneur de Paris: la mort tragique, prématurée, romanesque du fils de Napoléon III l'a consternée. La politique a fait silence. On n'a plus vu que l'enfant né sur les marches du premier trône du monde, trébuchant sur le cercueil, presque à son entrée dans la vie.

Il lui était très si facile de mener en Angleterre une vie douce et tranquille, choyé par les sympathies de l'aristocratie anglaise! Il voulut se tremper dans les épreuves d'une guerre lointaine. Il est mort à vingt-trois ans, sous l'uniforme britannique.

La souveraine qui, de ses mains courageuses, avait soigné les cholériques d'Amiens, que dira-t-elle aujourd'hui, impératrice sans couronne, veuve sans époux, beauté sans jeunesse! Les bombes d'Orsini qu'elle vit éclater sans pâlir, un soir, à la porte de l'Opéra, n'étaient rien à côté des coups de foudre dont la destinée la fait le point de mire.

Celle qui, en septembre 1870, écrivant à l'empereur de Russie, intercédait pour la France qui venait de la chasser, celle dont le patriotisme arrachait un peu plus tard au gouvernement de la Défense nationale un hommage plus glorieux que tous ceux qui avaient salué ses heures triomphantes, la voilà aujourd'hui la plus malheureuse des mères. Niobé, plus la terre étrangère.

Il nous souvient du départ du prince impérial pour la funeste campagne de 1870. En ce qui concernait cet enfant, cela semblait moins une entrée en campagne qu'une partie de campagne. Il vit le feu pour la première fois à Saarbruck. Il y ramassa une balle, dont quelques-uns doivent bien, aujourd'hui, se repentir d'avoir souri. Vinrent ensuite, presque aussitôt après ce prologue trompeur, les horreurs du drame de la défaite. L'enfant vit tout s'abattre autour de lui. Si les chevaux d'un enfant pouvaient blanchir, il se serait éveillé alors un beau matin, après les nuits qu'il devait passer, la neige aux tempes comme un vieillard.

Pauvre petit prince! nous le revoyons souriant et charmant, saluant les paysans à la portière de son landau quand on le menait promener au bois de Boulogne, espoir des siens, toute-puissance future, — jouet fragile aux mains de la destinée.

Cette mort est un grand événement politique.

Nous nous défendons de l'envisager aujourd'hui sous cet aspect. Ceux-là ne seraient dignes ni d'être fils, ni d'être pères qui ne demeureraient pas au moins vingt-quatre heures à une émotion pure de toute arrière-pensée.

L'*Estafette*, sous la signature de M. Léonce Détroyat :

L'Europe apprendra ce matin une nouvelle qui la remplira de stupeur. Le prince impérial est mort chez les Zoulous, à quelques centaines de lieues de Sainte-Hélène!

Comme lui, le fils de Napoléon, le duc de Reichstadt, était mort sur la terre étrangère, à Schœnbrunn, le 22 juillet 1832, à l'âge de vingt et un ans!

Le prince impérial, qui le suit dans la tombe, était âgé de vingt-trois ans!

Tous deux étaient nés aux Tuileries, au milieu de l'éclat du trône!

Tous deux ont souffert des douleurs de l'exil.

Quelle étrange destinée que celle des Napoléon!

Nous ne pouvons que plaindre cette pauvre veuve, cette pauvre mère qui perd dans son fils le dernier soutien, le dernier espoir, la dernière consolation que Dieu lui avait laissée en lui enlevant son mari il y a quelques années à peine.

Devant une pareille douleur, ses ennemis désarmeront et la plaindront comme nous.

La *France nouvelle* :

L'émotion a été grande: la mort d'un soldat au champ d'honneur est toujours noble; celle d'un prince jeune, qui était allé échanger contre les oisivetés pénibles de l'exil les fatigues et les périls d'une guerre lointaine, devient particulièrement touchante.

On ne saurait non plus penser sans un frisson de pitié à l'immense douleur de sa mère, déjà si cruellement frappée.

Le *François* s'associe au deuil de l'impératrice.

Même note dans les feuilles simplement conservatrices: le *Moniteur universel* :

"Quel Français n'éprouverait une émotion profonde en apprenant la nouvelle de la mort du prince Louis-Napoléon?

"Le spectacle d'une jeune vie spontanément tranchée a toujours en soi quelque chose d'attendrissant. Qu'est-ce lorsque les circonstances dans lesquelles un jeune homme a été frappé ajoutent par leur caractère tragique à l'émotion causée par sa fin prématurée?

"Le prince Napoléon meurt de la mort d'un soldat. Cette fin, que le premier de ce nom avait vainement cherchée à certaines heures, sur les champs de bataille sans nombre où il risquait la fortune de la France, a touché le jeune prince à sa première campagne et presque à son premier engagement. L'ourragan de fer déchaîné à Leipzig et à Waterloo avait épargné Fonsie; une flèche de sauvage a frappé le petit-neveu.

"Ceux qui ne cherchent dans les catastrophes de cette nature que l'occasion de rappprochements existantes ne manqueront pas de faire observer que le prince Louis-Napoléon est mort dans le même anniversaire de la bataille de Waterloo, en combattant comme volontaire dans une armée anglaise. Singulières hasards, étranges contrastes de l'histoire!

"Devant la mort, les divisions politiques doivent se taire. Quant à nous, nous n'hésitons pas à saluer respectueusement le cercueil de celui qui fut le prince impérial.

"Nous n'hésitons pas non plus à nous incliner devant le deuil de la femme, trois fois sacré par le malheur, qui a porté le titre d'impératrice des Français. Il n'est pas une tribune en France, et nous ajouterons: il n'est pas un homme de cœur que son malheur ne frappe et que sa douleur ne touche.

Le *Libertè* :

Il est impossible de méconnaître l'immense portée de cet événement. Chacun, tout le monde sent d'instinct les conséquences politiques qu'il doit infailliblement produire.

Mais, aujourd'hui, tout d'affaire devant la fin tragique de celui qui aurait pût être Napoléon IV. Les haines, les passions, les espérances d'une partie doivent se taire et se contenir autour de son cercueil. Nous sommes convaincus, pour la dignité de notre pays, qu'il n'y aura même parmi des adversaires de l'empire, que des manifestations de respectueux hommage.

Pour nous, nous ne cacherons point notre émotion.

Le prince impérial s'était fait aimer de tous ceux qui l'ont approché, par les qualités éminentes qui distinguaient sa jeune intelligence et par le loyal patriotisme qui l'animait.

Toutes les mères ressentiront la mortelle douleur de cette noble et infortunée impératrice, doublement veuve maintenant, à qui la mort vient d'enlever son fils unique, l'espoir, la seule joie de son cœur brisée par tant d'orages!

A cette auguste femme, à cette mère éplorée, nous envoyons humblement, du fond de notre cœur, l'expression des sentiments d'émotion et de respect que son irréparable malheur nous inspire!

Le *Monde* rend hommage à la mort courageuse et pleine d'honneur du prince, et ajoute :

L'empereur Napoléon III, en recevant, le 19 mars 1856, les grands corps de l'Etat, qui venaient le féliciter de la naissance du prince impérial, disait dans sa réponse au Corps législatif:

"J'ai été bien touché de la manifestation de vos sentiments à la naissance du fils que la Providence a bien voulu m'accorder. Vous avez salué en lui l'espoir doht on aime à se bercer de la perpétuité d'un système qu'on regarde comme le plus sûre garantie des intérêts généraux du pays: mais les acclamations unanimes qui entourent son berceau ne m'empêchent pas de réfléchir sur la destinée de ceux qui sont nés et dans le même lieu et dans des circonstances analogues."

Il y avait dans ces paroles de Napoléon III un accent mélancolique et comme une prévision funeste que fait ressortir la mort tragique du prince impérial.

Quant à la presse républicaine, chacun, cela va sans dire, indique combien cet événement est heureux au point de vue de l'apaisement des esprits et de la cessation de la guerre acharnée dont la République restera l'objet de la part des partisans de la dynastie impériale.

"La mort du prince Napoléon-Eugène, dit la *France*, est un événement à l'importance duquel se mesurera être comparée que celle de la mort de M. le comte de Chambord le jour où, inévitablement, elle arrivera. Cette triste fin du 2 décembre en est l'expiation, comme la triste fin du jeune héritier de l'auteur de l'attentat du 18 Brumaire en fut aussi le châtiment."

Dans un autre article la *France* fait le rapprochement suivant:

Hier soir, à sept heures, M. Paul de Cassagnac prononçait, à la tribune de l'Assemblée nationale, cette phrase:

"Je vote le retour à Paris, parce qu'à mes yeux cette mesure est le mort de la République."

Hier soir, à minuit, le parlement anglais recevait communication d'une dépêche du Cap annonçant la mort du prince Napoléon-Eugène.

Nous pourrions, en rapprochant ces deux faits, en tirer la vieille morale: "Ne souhaite jamais à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il t'advînt à toi-même."

Cassandre a prophétisé à rebours.

Le *Temps*, après avoir dit que le prince "vient de mourir de la mort du soldat," se livre aux conjectures suivantes:

Peut-être le parti impérialiste cherchera-t-il à se relever du coup qui vient de l'atteindre; peut-être tentera-t-il de maintenir ses espérances et de donner un successeur politique à la jeune victime des Zoulous. Nous ne savons, à cet égard, ce qui va être résolu par les chefs du parti: mais peu importe quelle sera leur décision. Alors même que l'état-major du bonapartisme, depuis M. Rouher jusqu'à M. de Cassagnac, viendrait à s'accorder sur le choix d'un prétendant, la situation du parti, telle que l'a faite la mort du jeune prince, n'en serait pas modifiée; ce serait toujours une situation perdue.

Pour la grande majorité de la nation, l'empire n'est disparu à tout jamais; mais l'impérialisme gardait encore une minorité de partisans. Cette minorité, la mort du dernier représentant du régime césarien vient de la rendre à la République. La République, libre de ses allures, n'a plus à compter qu'avec elle-même. Elle peut se montrer d'autant plus modérée qu'elle se trouve maintenant plus invulnérable. La disparition du parti bonapartiste dans le pays a pour conséquence nécessaire l'apaisement des esprits. La nation, n'ayant plus à craindre d'être arrêtée dans sa marche par des tentatives aventureuses, peut se défendre de toute impatience, de toute colère, et c'est en cela que la mort de l'héritier de Napoléon IIIa la portée d'un événement national.

La *Presse* :

C'est la fin d'une dynastie.

C'est la fin d'un parti.

Les bonapartistes, depuis longtemps, sont divisés en deux groupes que le nom du fils de Napoléon III rapprochait.

D'un côté, les bonapartistes catholiques, qui ne tarderont pas à grossir les rangs des légitimistes.

Le groupe bonapartiste, plus considérable, plus vivant, ayant des rapports plus ou moins intimes avec le suffrage universel, c'est le groupe des impérialistes démocrates.

Leur démocratie césarienne et autoritaire a des principes qui lui sont communs avec la démocratie libérale et républicaine. L'une et l'autre démocraties se réclament du suffrage universel. L'une et l'autre croient que la voix du peuple est la voix souveraine. L'une avait pour maître unique le peuple, et l'autre acceptait la tutelle d'une dynastie. Maintenant que le dernier rejeton de cette dynastie a disparu, un mariage de raison avec la République, telle est la dernière ressource de la démocratie césarienne si elle ne veut pas rester isolée et impuissante dans le pays.

L'*Événement* :

Il était écrit que le jeune Napoléon payerait de sa personne et de sa vie les fautes et les crimes de son père. Il portait sur ses épaules frêles cette responsabilité accablante du meurtre du Deux-Décembre. Innocent, pur, non inéchant, plein de bonnes intentions peut-être, il avait ramassé sur lui tout ce que le troisième Bonaparte avait encouru de haines implacables. Quel rôle aurait-il pu jouer? A quelles besognes odieuses et effroyables la faction dont il était non le chef, mais l'esclave, le réservait-elle! Qui le sait? Qui sait si, pris tout entier dans l'engrenage, au jour dit, à l'heure connaître, il ne lui aurait pas fallu aller "jusqu'au bout?" Faible, incapable de résistance, vengé et entraîné, aurait-il pu se soustraire aux crimes de cette conspiration permanente qui, sous le prétexte de restaurer une famille, obéit à la plus vile cupidité? Le coup d'Etat l'attendait comme le hibou guettant sa proie dans la nuit. Ne valait-il pas mieux qu'il mourût?

Le *XIXe Siècle* :

Quant au jeune homme qui vient de mourir, il n'est point de ceux qu'un peuple maudit ni qu'il pleure. Certes, nous pouvons être touchés de la douleur des siens comme de toute douleur profonde. Mais nous connaissons d'autres deuils plus grands et plus cruels encore, des deuils nationaux; ceux de la guerre de 1870, où succombèrent 600,000 soldats de la France, qui, eux aussi, avaient des mères, et que leurs mères ont pleurés.

Un mot d'avis qui devrait être adressé aux personnes dont le tempérament est détériorés, affaibli—Hypophosphite — Les sédatifs, les opiacés, les stimulants, sont temporairement inutiles. Le quinquina doit être systématiquement avec un vent tonique afin de ramener la vigueur et le tempérament par les nerfs. Un cours systématiquement suivi des "Bitters" Hostetter's Stomach Bitters est le moyen qu'il faut employer pour améliorer des nerfs affaiblis et faire cesser une débilité générale. L'estomac, toujours plus en moins dyspeptique dans les cas d'affection nerveuse et de perte de vitalité, est fortifié et régularisé par ce remède jusqu'à ce que l'organe agisse avec une vigueur telle qu'on peut le comparer à celle d'une pilule de pédomélane. Une digestion complète avec une production satisfaisante suivie par l'influence des Bitters, suivies d'un sommeil calmé de vigueur et de gaieté, et de la disparition des maladies bilieuses et de l'irrégularité des boyaux, là où elles existent, comme c'est le cas ordinairement. Alors, l'appétit et le sommeil reviennent tête vite.

Voir la suite à la 4me page.

Le retour des Chambres à Paris.

L'affaire du retour des Chambres à Paris a été vidée en une seule journée et avec une précipitation surprenante par les deux Chambres réunies en Congrès. La majorité n'a pas voulu admettre un seul membre de la minorité dans la commission, et toute discussion a été étouffée. Voici le résumé des trois séances :

Versailles, 19 juin, 1 h. après-midi.

La première séance du Congrès s'est ouverte, ce matin, à dix heures un quart, sous la présidence de M. Martel, président du Sénat. Tous les ministres étaient présents.

M. Martel a déclaré l'Assemblée nationale constituée; puis, sur sa proposition, le règlement de la précédente Assemblée nationale a été adopté à la presque unanimité.

M. le Royer, garde des sceaux, a présenté, alors, la proposition d'abrogation de l'article 9 de la Constitution, et a donné lecture de l'exposé des motifs.

M. le garde des sceaux lisant:

"Mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée nationale,

"Aux termes de l'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875: "le siège du pouvoir exécutif et des deux chambres est à Versailles."

"Sur la proposition d'un de ses membres, la chambre des députés a, dans sa séance du 23 mars dernier, décidé qu'il y avait lieu de réviser les dispositions de cet article.

"Une motion dans le même sens, émanant également de l'initiative d'un de ses membres, a été adoptée par le sénat, dans sa séance du 14 juin courant.

"C'est en exécution de ce double vote que l'Assemblée nationale se trouve aujourd'hui réunie, pour procéder dans les formes prescrites par l'article 8 de la dite loi du 25 février 1875, à la révision de la disposition constitutionnelle dont il s'agit.

"Le gouvernement pense que cette révision doit consister dans la suppression pure et simple de l'article 9. Cet article abrogé, il serait statué par une loi sur le siège du pouvoir exécutif et des deux chambres.

"Jusqu'à la promulgation de cette loi, l'état de choses actuel serait maintenu."

Je demande l'urgence.

L'urgence a été déclarée à la presque unanimité.

M. Martel ayant proposé de passer immédiatement à la discussion, M. Freycinet a réclamé le renvoi aux bureaux.

M. Testelin a demandé la nomination d'une commission de quinze membres élus dans les bureaux au scrutin de liste, pour examiner la proposition du gouvernement.

M. Freycinet est monté à la tribune; mais M. Martel lui a refusé la parole, en objectant que l'Assemblée devait prendre une décision sans débat.

M. Freycinet ayant insisté, de violentes protestations se sont élevées à gauche, tandis que la droite applaudissait.

M. Freycinet a demandé, alors, à dire deux mots seulement. Il était opposé à la proposition de M. Testelin.

M. Freycinet, ayant obtenu la parole, a combattu l'idée de nommer la commission, dans les bureaux, au scrutin de liste, "car on pourrait supposer, a-t-il dit, que la liste des commissaires a été arrêté d'avance". (Applaudissement à droite: rumeurs à gauche.)

Après un nouvel incident, provoqué par l'insistance de M. Freycinet, la proposition de M. Testelin a été adoptée à une grande majorité.

Un incident inédit à été bientôt provoqué par M. de Gayardie.

M. Mantel a annoncé, ensuite, que M. Buffet venait de lui faire remettre une proposition portant que "chaque bureau nommera un commissaire".

Afin qu'il n'y ait pas de surprise, M. Martel remet la question aux voix.

La proposition Testelin, ayant pour but de nommer la commission dans les bureaux, au scrutin de liste, est de nouveau adoptée.

On procède, alors au tirage au sort des bureaux; opération qui n'est terminée qu'à 11 heures et demie.

Les séances est levée à 11 heures 40.

A deux heures, réunion dans les bureaux.

La séance publique sera rouverte à 3 heures 1/2.

Versailles, 19 juin, 3h. après midi.

Tous les bureaux de l'Assemblée nationale ont élu des présidents républicains. Excepté dans deux bureaux, tous les secrétaires sont également républicains.

La nomination des membres de la commission n'a donné lieu à aucun incident: la plupart des membres des droites s'étant abstenus de voter, sous prétexte qu'on refusait de faire une place à la minorité dans la commission.

Les membres des droites se sont d'ailleurs, pénétrés dans les bureaux pour rédiger une protestation contre la liste dressée d'avance par la majorité. Cette protestation sera déposée sur le bureau de l'Assemblée, au moment de la proclamation du résultat du vote des bureaux.

Versailles, 19 juin, 4 h. 1/2 après-midi.

Le Congrès s'est réuni en séance à trois heures et demie.

Le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination de la commission chargée d'examiner la proposition du gouvernement. Elle se compose des membres dont le *Journal des Débats* et le *Rappel* ont donné, ce matin, la liste. (Voir plus haut)

Presque tous les membres en ont été élus par 500 voix sur 600 votants.

M. Chesnelong, au nom des droites, demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Chesnelong, au nom des minorités, se plaint que la majorité ait empêché toute dissimulation dans les bureaux.

M. Pelletan lui répond que le vote au scrutin de liste a évité toute dissimulation.

M. Chesnelong réplique, en rappelant les précédents de l'ancienne Assemblée nationale.

M. Chesnelong.—Je disais donc que l'Assemblée avait élu cinq membres de la minorité; le fait a été contesté. Voici les cinq noms que je viens de relever: MM. Waddington, Laboulaye, Vasbenet, Dufaure et Cézanne. Voilà ce que vous ne pouvez pas contester. (Applaudissements à droite.)

Et vous, combien avez-vous admis de membres de la minorité dans votre commission?

M. Pelletan a voulu établir une similitude entre l'ancienne Assemblée et celle d'aujourd'hui. Je viens d'établir le contraste. (Très bien! très bien! —Applaudissements à droite.)

Maintenant, voici quelle est ma conclusion: Je constate que, par la méconnaissance de ses droits, vous avez violé le règlement. Et je fais appel à notre président pour nous faire justice. [Très bien! très bien! Applaudissements à droite.]

Tout cela, que vous lisez d'un trait, a été hâché par mille rumeurs, par cinq cents voix qui ont toujours demandé la *clôture! aux voix! à la question! assez! et* qui ont poussé des exclamations bruyantes, des ricanements sonores pour empêcher l'orateur de continuer. M. Chesnelong s'arrête, épuisé. M. Freycinet le remplace à la tribune. Pareil à un diable, poussé par un ressort, jaillit tout d'un coup et provoque une nouvelle explosion de fureur sur les bancs de la gauche.

"La clôture! la clôture! crient cinq cents voix. La clôture?" Mais M. Freycinet tient bon. Blême, livide, la figure contractée, il veut parler, il veut dégoiser un ordre du jour. Les cris de la gauche couvrent sa voix. M. Freycinet résiste. Il lit son ordre du jour quand même. Soutenu par M. Baudry-d'Asson qui lui parle au pied de la tribune et qui lui fait des signes d'encouragement, M. Freycinet ne cède ni à la menaces de M. Martel, ni aux protestations de la majorité: La clôture! la clôture! sur l'ordre du jour! M. Freycinet finit par succomber. Il se rétile, et M. Martel annonce à l'Assemblée que M. Freycinet vient de déposer un texte simplement :

L'assemblée nationale, considérant que le règlement n'a pas été appliqué en ce qui concerne la nomination de la commission, passe à l'ordre du jour.

Protestations de la gauche, qui réclame la question préjudicielle.

Violents incidents à droite. La gauche se lève tout entière, et la question préjudicielle est votée à une grande majorité.

Cinq heures! Le rapport reste à faire.

Suspension jusqu'à six heures, propose le président.

—A demain! vote-t-on à droite.

—A six heures! répond-t-on à gauche.

Voir la suite à la 4me page.

Hospitalité pour des voyages gratis, si tout non satisfaisant. Prix pour les familles. Bains froids et chauds. Ouvert jusqu'à 10 heures du soir. Les meilleures liqueurs et cigares. Tout parfaitement établie. 100 cents les bouteille.

Tous les [illegible] ne pas à en [illegible]....

Décédée, hier soir, à dix heures et demie, Dame Veuve MARIE LAMBARTIN, native de Saguen, département de Saône et Loire, France. Sa famille et connaissances, ainsi que les membres de la Société du Bon Pasteur, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 5 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, 64 rue Columbia, entre Marais et Villeré.

De la part de son amie.

MAIS PUR JAUNE DE CHOIX STRICT.
500 TONNES.
Ce Maïs a été spécialement étiqué pour l'exportation sur lieu, en sacs de Dundee de trois boisseaux et demi "very extra heavy"; en débarquement net détenu et prêt pour l'embarquement immédiat.
A vendre par
JOHN Mc HANNA.
8juil—3f

CHAUX
Chaux de l'Alabama,
Dde la fabrique de Chaux Chewacla, Tennessee, vient arrivant journellement par voie de chemin de fer, et à vendre en lots au dépôt en ses mains, au plus bas prix du marché.
JOHN McCAFFREY.
7juil—3m No 30 rue Poydras.

AVIS.
Je soussigné fais connaître au public que je recommence, avec le plus grand regret, les torts que j'ai eu envers Mr. Jules Fabry, demeurant rue Annette, entre Claiborne et Dauphiny, en lui adressant, le lundi 30 juin, dans un jugement de famille, quelques paroles de nature à porter atteinte à son honneur et à sa réputation. Je déclare que jamais dit tout à fait sans fondement, et j'ai fait humblement mes excuses à la dite demoiselle ainsi qu'à sa famille.
CH. BACCHUS,
8juillet—1f No 433 rue Bagatelle.

CHAMPAGNE RŒDERER!
Champagne PIPER-HEIDSIECK
En débarquement du steamship Commander, de Liverpool.
200 cabines CHAMPAGNE Rœderer.
25 paniers de do de 25
bouteilles do do 50½
100 do do Piper Heidsieck.
A vendre par
J. B. SOLARI & SONS,
6juil—2f 27 et 29 rue Royale.

RIVERS.
50 Barils Bass Ale.
20 " Ginger Ale.
100 Caisses C. & B. Sherrebrev.
20 Barils " Extra table de jus.
25 Demi " " Malt Cobeg.
25 " " " Curry powder.
25 " " " Pepper blanc.
25 " " " Cayenne.
100 Caisses Alexandre H. Forest.
20 " Kirsch.
100 " Rum de Vieux.
50 " Vinaigre.
25 Barils " "
150 Paniers Huile d'Olive Jules Plagniol.
150 " " " Adolphe Pagot.
100 Caisses Vermouth Noilly Prat & Co.
20 " de 10qt bouteilles Champagnes.
1000 livres Chocolat "Menier."
En débarquement et à vendre par
J. B. SOLARI & SONS.
6juil—3f 27 et 29 rue Royale.

LES compagnies ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont transféré leurs bureaux du No 41 rue Baudin au No 72 de la même rue.
Nlle-Orléans, 30 juin 1879.
Cie ROUGE, DOUBLET & BOUSQUET,
1er juil—1m 72 Baudin.

Demande de Pension.
PAR un jeune homme dans une famille où l'on parle uniquement la langue française. S'adresser Bureau de l'Abeille. Les conditions, le nombre de personnes dans la famille et tous les détails à X. Y. Z., Boîte de Rouet, 193, Nouvelle-Orléans. 6juil—1f

GRAND RABAIS
—AU—
MAGASIN DE CHAUSSURES
—DU—
PAUVRE DIABLE,
COIN ROYALE & STE ANNE.
M. P. CASAUBIELH annonce au public que, se proposant de transférer son magasin à la fin du mois, au coin des rues Dauphine et Bourbon, il a dans le but d'écouler entièrement son stock élégant et varié, offerts au GRAND RABAIS sur tous prix. On trouvera chez lui des chaussures de qui gaure à des prix défiant toute concurrence.
2 juil—1m

Plus d'accidents!
LA SEULE LAMPE A HUILE DE PÉTROLE N'OFFRANT AUCUN DANGER!
La "Rhind Patent Safety Lamp"
A été placée sur le marché et le public est invité à essayer cette lampe simple et extraordinaire sans danger.
QU'ELLE S'ÉTEINT D'ELLE-MÊME, SI ELLE EST RENVERSÉE!—ELLE S'ÉTEINT D'ELLE-MÊME SI ELLE S'ÉCHAPPE DE VOS MAINS!
ELLE S'ÉTEINT D'ELLE-MÊME SI ELLE SE BRISE!
ELLE NE PEUT ÊTRE REMPLIE LORSQU'ELLE EST ALLUMÉE. ELLE PEUT ÊTRE TRANSPORTÉE SANS DANGER ET IL EST INUTILE DE SOUFFLER DANS LA CHEMINÉE POUR L'ÉTEINDRE OU DE TOURNER LA MÈCHE.
Cette lampe donne plus de clarté avec la même mèche qu'aucune autre lampe du monde. Un employé peut la prendre en chaînant une meilleure lumière sans aucun danger d'explosion.
Nous avons en notre possession des certificats nombreux constatant tous ces avantages, et parmi ces certificats nous mentionnons celui du Board of Underwriter de cette ville et celui de l'Abbaye Lafayette.
Dépôt général, No 7 rue du Camp, et 285 rue Decatur.
13juin—1m NOUVELLE-ORLEANS.

PERDUE.
Dimanche, le 29 juin 1879, à la rue [illegible] de Carondelet, Portugais, à Perdido, une chaîne noire, tous deux de l'âge de 12 mois. Le chien a un bout de bouton, la patrine et les pieds de couleur blanc, et le chien, le moment en présence et les pieds complètement. Une somme sera payée à celui qui ramènera ce chien à la rue [illegible] Carondelet, ou qui en donnera indication.
8juil—1f

ACHETEZ VOTRE CHAUSSURE AU COIN DE LA RUE DE L'ETOILE ROUGE
ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI NE VAUT PAS L'USAGE
ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI NE VAUT PAS L'USAGE
A CESSÉ DE PLAIRE.
Des villes de bains, demandez des catalogues de L'Étoile Rouge, on vous les expédiera.
ORDRES REMPLIS PAR L'EXPRESS, C. O. D.
Tout soulier ne convenant pas peut être renvoyé.
Adressez vos ordres de chaussures à L'ETOILE ROUGE.
P. WERLEIN.
135 rue du Canal.
Les pianos les meilleurs et les meilleurs marchés.
ARTHUR DURIEU.
Propriétaire.
8juil—

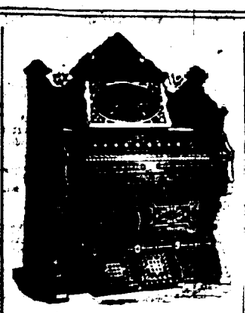

P. WERLEIN.
Le plus grand Magasin de PIANOS, D'ORGUES ET DE MUSIQUE
135 RUE DU CANAL,
Vous avez de vieux pianos usés sur lesquels vos enfants sont forcés d'étudier à leur dégoût ce qui souvent est la cause de leurs progrès lents; vous pouvez échanger ces pianos pour de neufs et modernes possédant toutes les améliorations, en payant la différence de prix en paiements mensuels. Il n'y a pas d'excuse justifiant l'hésitation ni le délai quand nous sommes si bien disposés à faire des prix et des conditions de nature à plaire à tout le monde.

LES PIANOS QUE JE VENDS.
Chaque piano que j'ai vendu a subi l'épre